

L'Écho de Petite-Rivière

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

MRC de Charlevoix

MAI 2020

AVIS PUBLICS P. 2 À 6

CONSEIL MUNICIPAL P. 7 À 10

INFO COMMUNAUTAIRES P. 11 À 21

© *Michèle Bouchard*

INFO COMMUNAUTAIRES



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur du règlement 640 :

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 14 avril 2020 **le règlement No 640 régissant l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 21 avril 2020

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Francine Dufour".

Francine Dufour
Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

Le 21 avril 2020

Retrouvez le règlement No 640 sur notre site internet
[www.petiteriviere.com/vie municipale/ règlements municipaux](http://www.petiteriviere.com/vie_municipale/reglements_municipaux)

AVIS PUBLICS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 14^e jour d'avril 2020, à dix-neuf heures trente et via la visioconférence (ZOOM) diffusé en direct sur le Facebook municipal.

Assistaient sous la présidence de monsieur Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Jacques Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum

Assistent également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière.

AVIS DE MOTION

Amendant le Règlement no 585 - Permis et certificats

Avis de motion est par la présente donné, par Serge Bilodeau, conseiller(ère), que le règlement no 585 est modifié par le remplacement du titre du Chapitre 5 par « Certificat d'autorisation et d'occupation »

« Toute personne désirant occuper un immeuble nouvellement érigé ou modifié où dont on a changé la destination ou l'usage pour y exercer un des usages mentionnés ci-après, tel que ces usages sont définis au règlement de zonage doit, au préalable, obtenir un certificat d'occupation »


M. Gérald Maltais, Maire

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 14^e jour d'avril 2020, à dix-neuf heures trente et via la visioconférence (ZOOM) diffusé en direct sur le Facebook municipal.

Assistaient sous la présidence de monsieur Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Jacques Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum

Assistent également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière.

AVIS DE MOTION

Amendant le Règlement de construction no 584

Avis de motion est par la présente donné, par Serge Bilodeau, conseiller(ère), que le règlement no 584 est modifié par l'ajout de l'article 3.2.11 Protection incendie.

Ayant pour objet d'exiger une desserte publique en eau pour assurer la sécurité incendie de certaines catégories d'immeubles situées sur son territoire


M. Gérald Maltais, Maire

AVIS PUBLICS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS**

PROJET 1 - RÈGLEMENT NUMÉRO 642

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 584

ARTICLE 1 AJOUT DE L'ARTICLE 3.2.11 – PROTECTION INCENDIE

Le Règlement de construction no 584 est modifié par l'ajout, après l'article 3.2.10 (ouvertures) de ce qui suit :

« 3.2.11 Protection incendie

Tout propriétaire d'un établissement dans lequel sont exercés l'un ou l'autre des usages ci-après énumérés ou qui est destiné à être occupé par de tels usages doit fournir à la Municipalité, comme condition à l'exercice de tels usages, une attestation d'un professionnel mandaté par la propriétaire (ingénieur) démontrant que le réseau d'eau potable public peut desservir adéquatement le ou les immeubles concernés pour la protection incendie. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, le professionnel mandaté doit attester que le débit et la pression d'eau du réseau public seront suffisants pour assurer le bon fonctionnement de tout système de sécurité incendie du bâtiment, dont un système de gicleur.

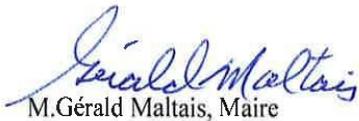
À défaut de pouvoir fournir une telle attestation, le propriétaire devra, pour exercer l'un ou l'autre de ces usages, convenir d'une entente avec la Municipalité conformément au règlement adopté en vertu des articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Aux fins du présent article, les usages concernés sont les suivants :

- a) Du groupe commercial, un usage C.1 Établissements de court séjour
- b) Du groupe résidentiel, un usage C.1 Habitations multifamiliales »

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


M. Gérald Maltais, Maire

Mme Francine Dufour, Dg-Sec.Trés

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 643

RÈGLEMENT NUMÉRO 643

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NO 585

ARTICLE 1 MODIFICATION DU TITRE « CHAPITRE 5 »

Le Règlement de permis et certificats no 585 est modifié par le remplacement du titre du Chapitre 5 par « Certificat d'autorisation et d'occupation ».

ARTICLE 2 AJOUT DE LA SECTION 2 AU CHAPITRE 5

Ce Règlement est modifié par l'insertion, après l'article 5.8, de ce qui suit :

« SECTION 2 – CERTIFICAT D'OCCUPATION

5.9 Certificat d'occupation

Toute personne désirant occuper un immeuble nouvellement érigé ou modifié ou dont on a changé la destination ou l'usage pour y exercer un des usages mentionnés ci-après, tel que ces usages sont définis au règlement de zonage doit, au préalable, obtenir un certificat d'occupation :

- a) Du groupe commercial, un usage C.1 Établissements de court séjour
- b) Du groupe résidentiel, un usage C.1 Habitations multifamiliales

Tant qu'un certificat d'occupation n'a pas été émis par la Municipalité, il est interdit d'occuper le bâtiment pour l'un ou l'autre des usages énumérés ci-dessus.

5.10 Demande de certificat d'occupation

La demande de certificat d'occupation doit être faite par écrit sur le formulaire fourni par la Municipalité et être accompagnée du paiement du coût du permis.

5.11 Documents requis

La demande de certificat d'occupation doit être accompagnée des informations et documents suivants :

AVIS PUBLICS

- a) Le formulaire de la Municipalité dûment complété et signé par le propriétaire de l'immeuble concerné ou une personne dûment autorisée par ce dernier
- b) Un plan identifiant chacune des composantes de l'immeuble (espaces) en indiquant l'utilisation projetée de chacun de ces espaces
- c) Une attestation d'un architecte membre de l'Ordre des architectes ou d'un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs attestant que la construction est conforme à ce que prévoit l'article 3.2.11 du *Règlement de construction*.

5.12 Délai d'émission du certificat d'occupation

L'officier municipal dispose de 30 jours pour émettre ou refuser le certificat d'occupation. Le délai court à partir de la date où l'officier municipal a reçu tous les documents requis par le présent règlement.

5.13 Émission d'un certificat d'occupation

L'officier municipal émet un certificat d'occupation si :

- a) La demande est conforme aux règlements d'urbanisme municipaux
- b) L'attestation exigée au paragraphe c) de l'article 5.11 lui a été remise et est conforme à ce qui est indiqué
- c) La demande est accompagnée de tous les documents requis par le présent règlement
- d) Le montant requis pour l'obtention du certificat a été payé

ARTICLE 3 MODIFICATION DU CHAPITRE 7 (TARIF-CERTIFICATS D'OCCUPATION)

Ce Règlement est modifié par l'ajout, après l'article 7.2, de ce qui suit :

« 7.3 Tarif pour l'obtention d'un certificat d'occupation

Le coût pour l'obtention d'un certificat d'occupation est de 50.00 \$. »

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

NOTEZ QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AUX PROJETS DES RÈGLEMENTS
No 641, 642 ET No 643 prévue initialement le jeudi 30 avril A ÉTÉ ANNULÉE

Conseil municipal du 14 AVRIL 2020



LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS

Que le conseil municipal accepte dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population que la séance du 14 avril et toutes celles qui suivront soient tenues à huit clos et que les membres du conseil et l'officier municipal puissent y participer par visioconférence.

Que le conseil municipal modifie en accord avec la partie syndicale le tableau d'intégration pour ajuster un employé.

Que le conseil municipal produira l'exercice d'équité via le projiciel proposé par la CNESST et ce, en collaboration avec Mme Lyne-Mélanie Martel du SFCP, conformément à la Loi sur l'équité salariale obligeant l'employeur à évaluer le maintien de l'équité salariale et à en afficher les résultats tous les 5 ans, à la date anniversaire propre à son entreprise.

Que le conseil municipal autorise un versement au montant de 28 887.00 \$ à Accès Petite Rivière pour assurer le paiement des salaires et des bénéfices marginaux à être versés aux employés dans le cadre du transfert de la gestion du Camp de jour 2020 par la Municipalité à Accès Petite-Rivière; sous réserve de sa tenue en raison de la situation actuelle du Covid-19

Que le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 12 000 \$ à Accès Petite-Rivière afin que l'organisme puisse palier aux paiements relatifs aux incitatifs à l'établissement;

Que le conseil municipal accepte de signer l'Entente modifiant à nouveau l'entente intervenue entre les parties le 13 avril 2011 (Domaine Multis-Bois – Phase 3B) et modifiant le protocole d'entente relatif à des travaux (rues privées et éventuellement travaux municipaux) intervenus entre les parties le 1^{er} juin 2017 –Phase 4.

Que le conseil municipal amende le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et le Requérant relatif aux travaux municipaux pour le projet Les Caches et de la Grande-Pointe le 20 août 2018 (ci-après le « protocole initial »);

Que le conseil municipal accepte la réception provisoire des travaux en lien avec le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et le Massif S.E.C le 20 août 2018, conditionnellement à la signature de l'addenda ayant fait l'objet de la résolution no 160420 adoptée ce jour et à la remise par Massif S.E.C. à la Municipalité de divers documents.

Que le conseil municipal amende

le protocole relatif à des travaux municipaux pour le projet complexe hôtelier – Massif de Charlevoix intervenu entre la Municipalité et le Requérant le 20 août 2018 (ci-après le « protocole initial ») et amendé par un premier addenda signé entre les parties le 31 janvier 2019 (ci-après « addenda 1 »);

Que le conseil municipal entérine la mise en place des mesures supplémentaires, mises en place par la coordonnatrice et ce, pour assurer le maintien de nos services essentiels.

Conseil municipal du 14 AVRIL 2020



LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS

Que le conseil municipal joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour assurer son approvisionnement en abat-poussière de (chlorure de calcium solide en flocons) dans les quantités nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

Que le conseil municipal demande au gouvernement fédéral, d'inclure à son programme canadien d'urgence (PCU), les élus du monde municipal afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier de cette mesure;

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 11 MAI

À 19H30

TAXATION :

Nous vous rappelons que le Conseil Municipal a statué à l'effet de placer à 0% le taux d'intérêt pour les taxes 2020, du 17 mars 2020 au 31 juillet 2020.

Nos services ont procédé au remboursement de la taxe « agence de sécurité » facturée aux résidences de tourisme en vertu de du règlement No 636 et ayant pour but de mettre en place un service de surveillance. Le montant de 100\$ par unité de logement a été crédité aux comptes de taxes concernés.

Le bureau municipal étant actuellement fermé au public en raison de la Covid-19, nous vous invitons à privilégier pour le paiement de vos taxes les virements bancaires ou de nous envoyer un chèque.

Merci de votre collaboration

Conseil municipal

PANDÉMIE COVID-19

SUIVI DES MESURES MISE EN PLACE PAR LE MUNICIPALITÉ DE PETITE RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

SERVICES MUNICIPAUX

Depuis plusieurs semaines, votre service municipal vit de grandes transformations et doit s'adapter.

Au niveau du personnel, des mesures sanitaires ont été mises en place pour protéger autant les services administratifs avec l'instauration du télétravail que les services des travaux publics et du service incendie qui continuent d'opérer.

Nos bureaux sont actuellement fermés au public. Avec l'ouverture graduelle des activités, nous réfléchissons à une nouvelle organisation de nos bureaux pour accueillir sécuritairement nos citoyens tout en protégeant nos employés.

Les rencontres d'information et les séances du Conseil Municipal se déroulent par visioconférence avec l'application zoom.

Toutes nos procédures et méthodes de travail sont modifiées pour une durée indéterminée.

SOUTIEN AUX PERSONNES

Dès le début du mois d'avril, M. Philippe Dufour agent de développement économique, touristique et de communication aidé de bénévoles ont téléphoné à plus d'une centaine de personnes seules, âgées ou avec mobilité réduite afin de s'assurer si tout allait bien ou si elles avaient besoin d'une aide quelconque.

Si toutefois, vous n'avez pas été contacté et que vous auriez voulu l'être pour discuter ou obtenir de l'aide, n'hésitez pas à prendre contact avec M. Philippe Dufour au 418-760-1050 poste 6109.

Un service de popote roulante a été mis en place en partenariat avec le centre communautaire de pro santé à Baie Saint-Paul.

Mise à disposition d'un véhicule municipal à l'épicerie de Petite-Rivière-Saint-François pour la livraison à domicile.

Publication de la liste des commerces offrant le service de livraison à domicile.

Distribution gratuite de Purrel aux citoyens...

Conseil municipal

Nous vous invitons à restez informés quotidiennement sur l'évolution de la situation,
et à visiter le site internet gouvernemental sur la COVID-19 :

www.quebec.ca/coronavirus

Tous les détails sur les annonces gouvernementales y sont répertoriées,
reprises des écoles, reprises graduelle de l'activité économique, les consignes sanitaires....etc

Nous mettons également de l'information, sur le Facebook de la Municipalité et via notre application Voilà.

Bien que les régions se préparent au déconfinement graduel, les rassemblements ne sont pas autorisés comme l'a rappelé notre Ministre et les mesures de prévention restent applicables et d'autant plus nécessaires comme gestes barrières au virus. Il ne faut pas se relâcher et continuer à se protéger et à protéger nos familles.



Tous nos services sont joignables au 418-760-1050 et par courriel à info@petiteriviere.com

Pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture du bureau,

composez le 418-808-2539 ou le 418-808-2136

INFO COMMUNAUTAIRES



PARTICIPEZ AUX SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET
AUX ASSEMBLÉES PUBLIQUES
EN DIRECT
VIA L'APPLICATION ZOOM.

EN QUELQUES CLICS, REJOIGNEZ LA RÉUNION !

ÉTAPE 1 : ACCÈS AU LIEN DE CONNEXION

LE JOUR DE LA RÉUNION PUBLIQUE UN LIEN SERA COMMUNIQUÉ
POUR QUE VOUS PUISSIEZ NOUS REJOINDRE.
LE LIEN SERA PUBLIÉ SUR LE FACEBOOK MUNICIPAL « Municipalité de Petite Rivière »
ET SUR L'APPLICATION VOILÀ
TRENTE MINUTES AVANT LE DÉBUT DE LA RENCONTRE.

LA MUNICIPALITÉ ENCOURAGE VIVEMENT LES CITOYENS À TÉLÉCHARGER L'APPLICATION VOILÀ
DEPUIS VOTRE CELLULAIRE OU VOTRE ORDINATEUR,
LE LIEN POUR LA RENCONTRE VOUS SERA ALORS ENVOYÉ PAR NOTIFICATION ET COURRIEL

**TÉLÉCHARGEZ DÈS AUJOURD'HUI L'APPLICATION MOBILE VOILÀ !
OU CRÉEZ VOTRE PORTAIL CITOYEN SUR LE WEB EN QUELQUES MINUTES**

<https://petite-riviere.appvoila.com/fr/>



ACCÉDEZ AVEC CETTE APPLICATION À VOTRE COMPTE DE TAXES, À VOTRE
ÉVALUATION FONCIÈRE, AU CALENDRIER MUNICIPAL, ÉVÈNEMENTS...

VOUS RECEVREZ PAR COURRIEL ET/OU NOTIFICATION TOUTE L'ACTUALITÉ DE
LA MUNICIPALITÉ, ET INFORMATIONS UTILES ET IMPORTANTES, MESURES
SANITAIRES ÉVENTUELLES.

C'EST UN EXCELLENT MOYEN DE COMMUNIXACTION POUR GARDER LE LIEN
AVEC NOS CITOYENS EN TOUTE CIRCONSTANCE.

L'INSCRIPTION SE FAIT EN QUELQUES MINUTES, VOUS AUREZ BESOIN DE VOTRE COMPTE DE
TAXES 2020.

SI VOUS RENCONTREZ UN PROBLÈME, N'HÉSITEZ À COMMUNIQUER AVEC
Mme Nathalie LOUISON AU 418-760 1050 OU À PAR COURRIEL À nathaniel@petiteriviere.com

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

INFO COMMUNAUTAIRES

ÉTAPE 2 :

CLIQUER SUR LE LIEN DE CONNEXION À L'HEURE PROGRAMMÉE DE LA RÉUNION

(30 MIN AVANT)

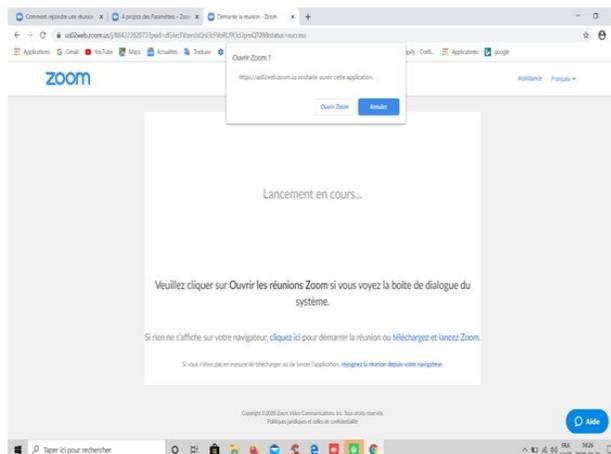
UNE NOUVELLE PAGE WEB S'OUVRIRA POUR LANCER L'APPLICATION .

IL VOUS SERA DEMANDÉ DE CLIQUER SUR « OUVRIR ZOOM » OU DE TÉLÉCHARGER

L'APPLICATION

S'IL S'AGIT D'UNE PREMIÈRE UTILISATION.

LE TÉLÉCHARGEMENT PREND 1 À 2 MINUTES SEULEMENT

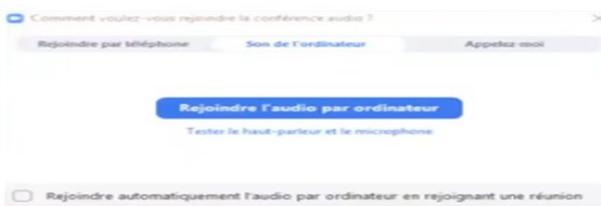


ÉTAPE 3 :

VOUS SEREZ INVITÉS À REJOINDRE LA RÉUNION

VIA L'AUDIO DE L'ORDINATEUR

CLIQUER SUR LE BANDEAU BLEU



ÉTAPE 4 :

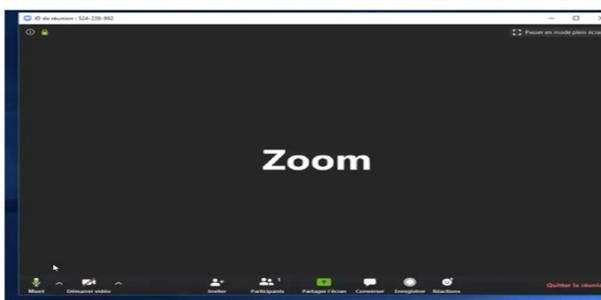
GESTION DE VOTRE MICRO ET VOTRE CAMÉRA

II EST DEMANDÉ AUX PARTICIPANTS PENDANT

LA RENCONTRE DE DÉSACTIVER LE MICRO

ET LA CAMÉRA

CLIQUER SUR L'ICÔNE DU MICRO ET DE LA CAMÉRA EN BAS POUR LES DÉSACTIVER OU LES ACTIVER.



SI CETTE FÊNÊTRE APPARAÎT, PAS D'INQUIÉTUDE, ELLE VOUS INFORME QUE LA RENCONTRE N'A PAS ENCORE COMMENCÉE !

PATIENTEZ QUEQUES INSTANTS

Please wait for the host to start this meeting.

Start: 2:00PM

Team Meeting

If you are the host, [sign in](#) to start this meeting

[Test Computer Audio](#)

ÉTAPE 4 : PÉRIODE DES QUESTIONS

COMME À L'HABITUDE, VOUS POURREZ POSER VOS QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE.

CLIQUER SUR LE PETIT ICÔNE TCHAT 

POUR ÉCRIRE VOTRE QUESTION, ON POURRA ÉGALEMENT VOUS DONNER LA PAROLE,

DANS CE CAS, IL VOUS SUFFIRA D'ACTIVER VOTRE MICRO EN CLIQUANT DESSUS.

NOUS RESTONS À VOTRE DISPOSITION POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION

AU 418-760-1050 POSTE 6100

À BIENTÔT SUR ZOOM

INFO COMMUNAUTAIRES



AVEC LA REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION,
L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT MONSIEUR BRUNON LAVOIE
EST À VOTRE ÉCOUTE POUR TOUTES VOS DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION,
RÉNOVATION OU AUTRES.

VOUS POUVEZ LE CONTACTER AU 418-760-1050 POSTE 6105
OU PAR COURRIEL À brunol@petiteriviere.com



SOYEZ CONNECTÉS AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ

TÉLÉCHARGEZ DÈS AUJOURD'HUI L'APPLICATION MOBILE VOILÀ !

OU CRÉEZ VOTRE PORTAIL CITOYEN SUR LE WEB

<https://petite-riviere.appvoila.com/fr/>

DE NOMBREUSES FONCTIONNALITÉS :

- ◆ Actualités de la Municipalité
- ◆ Accès à l'évaluation foncière de votre propriété
- ◆ Accès à votre compte de taxes
- ◆ Calendrier des événements de la Municipalité
- ◆ Sondages
- ◆ Signaler un problème non urgent



MOT DE LA FADOQ

**A TOUS NOS AÎNÉS,
PRENEZ SOIN DE VOUS ET VOTRE SANTÉ,**

- ♦ EN ÉVITANT TOUS LES DÉPLACEMENTS NON ESSENTIELS, SAUF EN CAS DE NÉCESSITÉ
- ♦ EN MAINTENANT VOS SUIVIS MÉDICAUX HABITUELS, CONSULTER EN CAS DE BESOIN
- ♦ RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES CONSIGNES SANITAIRES LORSQUE VOUS ALLEZ À L'ÉPICERIE,
- ♦ PRIVILÉGIER LES SERVICES DE LIVRAISONS À DOMICILE
- ♦ LES RÉUNIONS DE FAMILLE ET AMIS NE SONT PAS RECOMMANDÉES
- ♦

SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LA MUNICIPALITÉ

AU 418-760-1050 POSTE 6109

01 Cécilienne bouchard

04 Diane Harvey

05 Louiselle Bouchard

09 Georges Simard

10 Rita Pelletier

10 Danielle Bouchard

13 Marie Danielle Bouchard

16 Germain Lavoie

16 Yvon Simard

19 Marjolaine Bouchard

23 Renée Lavoie

26 Florent Côté

*Joyeux
Anniversaire!*

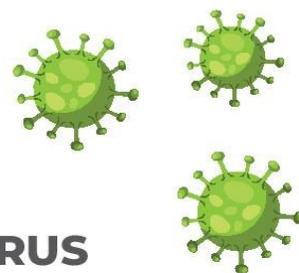
À TOUS NOS MEMBRES DE LA FADOQ !



INFO COMMUNAUTAIRES



Soyons des voisins solidaires



POUR FAIRE FACE AU CORONAVIRUS

Dans le contexte de la **COVID-19**, d'inspirantes initiatives citoyennes améliorent la condition d'individus et de la collectivité.

Dans cet esprit, poursuivons et multiplions les gestes d'entraide et de bienveillance qui peuvent faire une différence.

Chaque geste, petit ou grand, compte pour devenir un meilleur voisin.



Vous êtes considéré comme une personne à risque en raison de votre état de santé ou pour autrui?

RESTEZ CHEZ VOUS!

Suivez les consignes gouvernementales et celles de votre municipalité.

Malgré le confinement, vous pourriez en profiter pour communiquer par téléphone ou vidéoconférence avec des personnes susceptibles de souffrir d'isolement.



Besoin de sortir? GARDEZ VOS DISTANCES!

Mais rien ne vous empêche de discuter, de saluer ou de sourire par la fenêtre!

Portez une attention particulière aux personnes les plus vulnérables ou en quarantaine.

Tentez de les approcher et de connaître leurs besoins par un mot dans leur boîte aux lettres ou sur leur porte. Peut-être ont-ils besoin de denrées ou de médicaments? Et qui sait? Vous aurez peut-être le privilège de promener un chien!



Si vous êtes LIBRE ET EN SANTÉ,

contactez les organismes communautaires, visitez le site onjasetu.ca ou jebenevole.ca, et proposez de faire du bénévolat.

Vous êtes du type « voisin rassembleur » et créatif?

Créez un groupe d'entraide sur une plateforme numérique pour échanger des services entre personnes à proximité.

Organisez une chorale sur votre balcon pour célébrer l'anniversaire des membres de votre famille avec vos voisins.

Mettez vos talents et vos idées folles à profit! Ils feront sourire!

Demeurez à l'écoute de vos possibilités et de celles de vos voisins. Ne soyez pas intrusif et gardez-vous du temps pour vous.

Par vos actions, vous remarquerez que la solidarité du voisinage peut faire des miracles pour votre environnement.

Un sentiment d'accomplissement et de fierté vous envahira. Il sera gratifiant!

Enfin, n'oubliez pas que les virus disparaissent, mais le bon voisinage demeure.

Partagez vos exploits sur les pages Facebook [@voisinssolidairesQc](https://www.facebook.com/voisinssolidairesQc) et [@Carrefourmunicipal](https://www.facebook.com/Carrefourmunicipal) avec le mot-clic [#Tousensemble](https://www.facebook.com/voisinssolidairesQc)

En savoir plus : voisinssolidaires.ca



**CARREFOUR
ACTION MUNICIPALE
ET FAMILLE**

RÉOUVERTURE DES ÉCOCENTRES

DÈS LE 4 MAI 2020



ÉCOCENTRE DE SAINT-URBAIN

HORAIRE RÉGULIER
LUNDI AU SAMEDI
9 H 00 À 16 H 45

*Écoboutique fermée

ÉCOCENTRE DE L'ISLE-AUX-COUDRES

HORAIRE RÉGULIER
MERCREDI ET SAMEDI
9 H 00 À 16 H 45

INFORMATION



MRCCHARLEVOIX.CA
418 435-2639, poste 6012

AVIS IMPORTANT COVID-19

COLLECTE DES ENCOMBRANTS
DU PRINTEMPS
REPORTÉE À UNE DATE ULTÉRIEURE

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION !

MRCCHARLEVOIX.CA
418-435-2639, poste 6012



INFO COMMUNAUTAIRES



LE 2 MAI, T'AS LE TEMPS DE BOUGER !

Du 2 au 12 mai, L'Unité de Loisir et du Sport de la Capitale-Nationale invite tous ses citoyens à bouger dans le cadre de la **Journée nationale du sport et de l'activité physique** !

Considérant l'interdiction de rassemblements pour limiter la propagation de la COVID-19, la Journée nationale du sport et de l'activité physique aura lieu cette année dans une version adaptée !

C'est simple! **Bouge du 2 au 12 mai**, dépose une photo de toi en action, tout en respectant les consignes de distanciation, sur le site internet de la JNSAP <https://insap.ca/region/capitale-nationale> et cours la chance de **gagner de nombreux prix** ! Tu peux même partager ta photo sur notre événement Facebook : [JNSAP - régions de la Cap.Nationale et de Chaudière-Appalaches](#).

Activité pour la famille, les couples, les aînés, les enfants en CPE d'urgences, l'événement s'adresse à **TOUT LE MONDE** !

En partenariat avec



INFO COMMUNAUTAIRES



« UN DÎNER CHEZ GRAND-MAMAN »

POUR SE FAIRE PLAISIR OU À OFFRIR

La Boulangerie A CHACUN SON PAIN renouvelle son offre de livraison gratuite

à Petite-Rivière-Saint-François

Le 7 mai 2020

Retrouvez les boîtes

« essentiel » et « un dîner chez grand maman »

Possibilité de personnaliser également

vos commandes

N'hésitez à demander la liste des produits possibles

par courriel à baiestpaul@chacunsonpain.ca

Commandes par courriel ou au 418-760-8777

Boîtes essentiel **SOLO**



Beurre, œufs, lait 1L, fèves au lard, 200gr de jambon, pain blanc à l'ancienne, pâté à la viande, sac de café 250gr



Boîtes essentiel **FAMILIALE**



Beurre, œufs, lait 2L, fèves au lard, creton bio, 400gr de jambon, pain blanc à l'ancienne, baguette, croissants, chocolatinnes, pâté à la viande, sac de café 250gr et fromage

L'écho municipal de mai 2020

INFO COMMUNAUTAIRES



ENCOURAGEONS NOS COMMERCE LOCAUX

L'ÉPICERIE DU VILLAGE

DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

TRAVAILLE FORT POUR VOUS OFFRIR

UN LARGE CHOIX DE PRODUITS D'ÉPICERIE ET DE PRODUITS FRAIS, VIANDE, PRODUITS LAITIERS ...

ET LOCAUX

À PRIX COMPÉTITIFS !

BIENTÔT DANS LES RAYONS, UNE VARIÉTÉ DE PRODUITS POUR LE BBQ.

SANS OUBLIER, TOUS LES JEUDIS DU PAIN FRAIS ET LES BRIOCHES DE LA BOULANGERIE LAURENTIDE.

PROFITEZ DE LA LIVRAISON GRATUITE

STÉPHANE ET LISON SERONT HEUREUX

DE VOUS SERVIR

COMMANDES AU 418-632-0606

Municipalité de



*Petite-Rivière
Saint-François*

*Belle à voir
Belle à vivre*

L'écho municipal de mai 2020

INFO COMMUNAUTAIRES



PANDÉMIE
COVID-19



Afin de permettre aux citoyens de suivre les consignes du gouvernement du Québec, soit d'éviter un maximum les déplacements dans des lieux publics, plusieurs commerces se sont organisés pour vous offrir un service de livraison à domicile.

POUR L'ÉPICERIE

- ♦ ÉPICERIE DU VILLAGE DE PETITE RIVIÈRE SAINT FRANÇOIS
SERVICE DE LIVRAISON GRATUIT **418-632-0606**
- ♦ IGA BAIE SAINT PAUL : COMMANDE EN LIGNE ET LIVRAISON À DOMICILE
AU TARIF DE 5 \$ **418-435-5210**

ALIMENTS DE BOUCHERIE

- ♦ FERME LA MARE DE BAIE SAINT PAUL : SERVICE DE LIVRAISON OFFERT **418-760-8956**
- ♦ FERME LE VÉRITABLE AGNEAU BAIE SAINT PAUL : SERVICE DE LIVRAISON OFFERT
418-457-3066

PHARMACIE

- ♦ JEAN COUTU À BAIE SAINT PAUL : **418-435-5215**
- ♦ FAMILIPRIX EXTRA MARIE-PIER LABBÉ A BAIE SAINT PAUL : **418-435-2451**

RESTAURANTS OFFRANT LA LIVRAISON ET METS À EMPORTER

- ♦ RESTAURANT LE PETIT RÉGAL : **418-435-5655**
- ♦ BOULANGERIE À CHACUN SON PAIN : **418-760-8777**
Livraison au tarif de 20\$ pour 45\$ d'achat minimum
- ♦ AL DENTE TRAITEUR CHARLEVOIX : **418-435-6695**

RESTAURANTS OFFRANT DES METS À EMPORTER

Domaine Belle Plage, Chez Anne, Maison Chez Laurent, Tim-Horton B.S.P,
McDonald's Canada, Le Diapason

INFO COMMUNAUTAIRES

LE TRAIT D'UNION

**Ensemble,
trouvons des pistes
de solutions pour
la relance, à travers
des échanges virtuels.**

UN ÉVÉNEMENT SIGNÉ

La Chambre de commerce de Charlevoix
Créez des liens

EN COLLABORATION AVEC
TOURISME
CHARLEVOIX

Desjardins

MRC de Charlevoix

30 ans

MRC DE CHARLEVOIX-EST

Du 1er au 9 mai, la Chambre de commerce de Charlevoix invite les entrepreneurs de la région à des rencontres virtuelles, pour établir un « Trait d'union » entre eux. Ces rencontres d'échanges permettront de donner la parole aux entrepreneurs pour mettre en lumière leurs préoccupations face à la pandémie, échanger sur des pistes de solution et potentiellement créer des maillages entre les entreprises. Ce « Trait d'union » entre entrepreneurs et gestionnaires débutera le 1er mai, à temps pour favoriser une reprise économique suite au déconfinement graduel qui sera annoncé cette semaine.

Les liens pour s'inscrire à l'une ou l'autre de ces rencontres seront publicisés sur le site de la Chambre de commerce au creezdeslien.com

**CORONAVIRUS
(COVID-19)** **5 AVRIL**

**FAVORISER L'ACHAT LOCAL
AVEC LE PANIER BLEU**

**Lancement de l'initiative
LePanierBleu.ca**

Le gouvernement du Québec appuie la mise en place d'une plateforme numérique regroupant les commerçants et les initiatives locales du Québec.

Les objectifs :

- soutenir les commerçants québécois en stimulant leurs ventes
- sensibiliser la population à l'importance de l'économie locale
- partager les meilleures pratiques sanitaires auprès des commerçants
- rassembler sous une même bannière les initiatives d'achat local au Québec

Pour plus de détails sur les mesures de soutien du gouvernement du Québec :
Quebec.ca/coronavirus

Votre gouvernement

Québec

INFO COMMUNAUTAIRES

SOUTIEN INFORMATION RESSOURCES

MRC de Charlevoix

Personne ne devrait hésiter
à demander de l'aide!



AÎNÉS

Centre communautaire Pro-Santé 418 435-2129

Service d'écoute, de support et de référencement

Ancrage de l'Isle-aux-Coudres 418 438-1616

Service d'écoute, de support, de référencement et appels d'amitié

Ligne Info-Aidant 1 855 852-7784

Soutien aux proches aidants

Ligne Aide Abus Aînés 1 888 489-2287

Soutien aux aînés qui sont victimes ou témoins d'abus



FINANCES ET EMPLOI

Mouvement Action Chômage de Charlevoix 418 201-0808

Soutien aux personnes qui ont besoin de l'assurance-emploi

Centre communautaire Pro-Santé 418 435-2129

Accompagnement budgétaire

Formation Alpha Charlevoix (FAC) 418 435-5082

Aide pour compléter des formulaires en ligne

Formation continue Charlevoix 418 435-4150

Développement de compétences informatiques

Services de main-d'œuvre l'Appui 418 435-2503

Information et accompagnement en recherche d'emploi

Bureau de Services Québec de Baie-Saint-Paul 418 435-5590

Information sur les programmes et les mesures

Agence du Revenu du Canada (ARC) 1 833 966-2099

Information sur la Prestation canadienne d'urgence (PCU)

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) 418 435-2639

Accès aux programmes d'aide pour les entrepreneurs

COVID-19



ALIMENTATION

Centre communautaire Pro-Santé 418 435-2129

Dépannage alimentaire et popotes roulantes

Ancrage de l'Isle-aux-Coudres 418 438-1616

Popotes roulantes

Certaines épicereries offrent le service de livraison.



DÉTRESSE

Accueil psychosocial CLSC Baie-Saint-Paul 418 435-5475

Services d'aide pour personnes inquiètes ou démunies

Info-social (24 H/24 ET 7 J/7) 811

Centre de prévention du suicide de Charlevoix 418 665-0096

LIGNE D'AIDE 24 H/24 ET 7 J/7 1 866 277-3553

Éveil Charlevoisien 418 435-6200

Soutien aux personnes ayant des défis de santé mentale

La Maison La Montée 418 665-4694

Hébergement pour victimes de violence conjugale

LIGNE D'AIDE 24 H/24 ET 7 J/7 1 800 363-9010

CALACS de Charlevoix 418 665-2999

Soutien aux victimes d'agressions sexuelles

LIGNE D'AIDE 24 H/24 ET 7 J/7 1 888 933-9007

Centre des Femmes de Charlevoix 418 435-5752

Écoute, support et accompagnement

Centr'Hommes Charlevoix 418 202-0997

Écoute, support et accompagnement

Services pour hommes impulsifs et colériques de Charlevoix (SHIC) 418 435-0404

Vision d'espoir et de sobriété 418 435-2332

Soutien aux personnes ayant des problèmes de consommation

LIGNE D'AIDE 24 H/24 ET 7 J/7 1 800 265-2626

Espace Famille 418 435-5752

Écoute, support et accompagnement

LIGNE PARENTS 24 H/24 ET 7 J/7 1 800 361-5085

Tel-Jeunes (24 H/24 ET 7 J/7) 1 800 263-2266

Soutien aux jeunes

Personnes LGBT (24 H/24 ET 7 J/7) 1 888 505-1010

Soutien aux personnes LGBT (diversité sexuelle et pluralité)



SANTÉ

Ligne Covid-19 418 644-4545

Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux, de la fièvre ou une perte de l'odorat ou du goût sans congestion nasale.

Pour les personnes malentendantes 1 800 361-9596

N'hésitez pas à demander de l'aide!



INFO COMMUNAUTAIRES

Aperçu de la plateforme prenumerique.ca



LIVRES NUMÉRIQUES

Des milliers de livres
disponibles virtuellement!

1 Mon compte

Informations sur vos transactions: prêts, réservations, historique, liste de lecture, etc.

2 Nouveautés

Liste des récents ajouts à la collection.

3 Aide

Section comprenant une foire aux questions, des astuces de recherche ainsi que les guides de démarrage des appareils de lecture.

4 Collection

Accès à toute la collection et à la recherche par langue, par sujet, par public ou par date de parution.

5 Sélections thématiques

Suggestions de lecture sur différents thèmes dont les titres du programme Biblio-Aidants. Nouvelles sélections ajoutées régulièrement.

6 Recherche

Pour inscrire des termes de recherche et trouver un livre par sujet, titre, auteur ou autre.

7 Disponibilité

La couleur du bandeau sous la couverture indique la disponibilité du document: bleu, le livre est disponible; orange, le livre est déjà prêté et peut être réservé.

©Réseau BIBLIO CNCA (Octobre 2017)

Le service offre:

- ♦ 7 prêts
- ♦ 7 réservations
- ♦ 21 jours de prêt
- ♦ Retours avant échéance
- ♦ Livres en français et en anglais
- ♦ Sélection de livres jeunesse



NOTRE BIBLIOTHÈQUE ÉTANT FERMÉE,

DE NOUVEAUX OUVRAGES ONT ÉTÉ DÉPOSÉS DANS LE BATEAU LIVRE INSTALLÉ AU SOUS LE GAZÉBO :

1067 RUE PRINCIPALE

ILS SONT À VOTRE DISPOSITION.

MERCI D'OBSERVER TOUTES LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES.

INFO COMMUNAUTAIRES



Belle à voir
Belle à vivre

*DEVENEZ RÉSIDENT DANS LE BEAU VILLAGE
DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS
ET BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUSES AIDES À
L'ÉTABLISSEMENT.*

AIDE À LA TAXATION

Aide à la taxation pendant 4 ans sur la valeur du bâtiment pouvant aller jusqu'à 100 % pour les familles et jusqu'à 75 % pour les personnes sans enfant les 2 premières années; indemnisation dégressive les 2 dernières années.

Pour tout propriétaire procédant à l'agrandissement ou la rénovation d'un logement supplémentaire ou d'un logement bigénérationnel, remboursement jusqu'à 75 % du montant de la taxe foncière à la valeur ajoutée de l'immeuble pendant 2 ans.

Remboursement jusqu'à 50% de l'analyse géotechnique dans la limite de 750 \$.



AIDE À L'ÉDUCATION ET AUX LOISIRS

Aide financière de 50 \$ mensuelle pour tout enfant inscrit à l'école primaire pendant 3 ans.
Aide dégressive : 30 \$ à partir du 2ème enfant.

Aide aux fournitures scolaires ou autrement pour un montant de 50 \$ par an et par enfant.

Raccompagne sans frais pour les enfants inscrits à l'école primaire et à la garderie le Carrousel.

Aide aux loisirs : remboursement de 30 % pour toute activité de votre enfant prise à l'extérieur de la Municipalité et non offert dans le village.

POUR TOUTE INFORMATION, N'HÉSITÉZ PAS À CONTACTER NOS SERVICES AU 418-760-1050 OU

info@petiteriviere.com



L'écho municipal de mai 2020